

--	--



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

Le mardi 12 mai 2026 à 19 h, sous la présidence de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement, les membres du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement de Paris se sont réunis à la Mairie en salle des mariages sur convocation adressée à chacun des conseillers ainsi que l'ordre du jour par voie dématérialisée (O.D.S), le 6 mai 2026.

Publication des convocations et de l'ordre du jour ont été faites aux mêmes dates sur le panneau de la Mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement prévu à cet effet.

**Secrétaire de séance :** M. Elliot DE FARAMOND

**Membres présents :**

M. Didier ANTONELLI, M. Rodrigo ARENAS, Mme Chloé BATTAULT, Mme Agnès BERTRAND, Mme Michèle BLUM, M. Yvain BOURGEAT-LAMI, Mme Julie CABOT, Mme Gaëlle CAPITAINÉ, Mme Marie-Claire CARRERE-GEE, Mme Gwenaëlle COUENON, M. Elliot DE FARAMOND, Mme Diane DERRIEN, M. Guillaume DURAND, Mme Maud GATEL, M. Valentin GUENANEN, Mme Julie KAMIONKA, M. François LAJOINIE, M. Thierry LE DEZ, Mme Audrey LEBEAU-LIVE, M. Robinson LELOUP, M. Robin LEROY, M. Nicolas MANSIER, Mme Hélène MERMBERG, Mme Clémence MOREL, M. Hakim NAILI, Mme Sidonie PARISOT, Mme Carine PETIT, M. Pierre-Emmanuel ROBERT, Mme Mélody TONOLLI, M. Patrick VIRY, Mme Awa WADIOU-SYDNEI.

**Excusés ayant donné pouvoir pour les votes :**

M. Jean-François ALEXANDRE, durant toute la séance  
M. Matthieu CUA, durant toute la séance  
M. Guillaume DURAND, jusqu'à la question Q14 2026 01  
Mme Mélody TONOLLI jusqu'au projet de délibération 2026 DFPE 188

**Dont les mandataires sont respectivement :**

Mme Marie-Claire CARRERE-GEE  
Mme Julie CABOT  
Mme Carine PETIT  
M. Robin LEROY

**Excusé .s n'ayant pas donné pouvoir :**

--	--



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

**Ordre du Jour**

**14 2026 12** Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 27 janvier 2026

**Mme Carine PETIT rapporteure.**

\*\*\*\*\*

**V14 2026 10** Vœu déposé par le Conseil de quartier Pernety proposant la dénomination de l'allée sans nom reliant le 13, rue Alain à la place Slimane Azem en « passage Anna Waisman »

\*\*\*\*\*

**14 2026 13** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein de certains établissements et organismes extérieurs

**14 2026 14** Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de procéder à la signature des conventions d'occupation temporaire des locaux des espaces situés dans la mairie d'arrondissement, son annexe, au sein de la Maison de la Vie associative et citoyenne (MVAC) et des locaux associatifs situés 40 rue Boulard, 12 rue Moulin des lapins et 35 rue Saint Gothard

**Mme Carine PETIT rapporteure.**

**14 2026 15** Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 12 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)

**Mme Chloé BATAULT rapporteure.**

**2026 DFPE 154** Subvention (5 689 024 euros) et avenant n°2 et subvention (14 344 euros) et deux conventions d'investissement avec l'association France Horizon (10e) pour ses 20 établissements.

**2026 DFPE 188** Subvention (10 484 525 euros) avenant n°2 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 30 EAJE et subvention d'investissement (69 832 €) et conventions pour des travaux de 3 établissements

**Mme Hélène MERMBERG rapporteure.**

**2026 DPMP 4** Subventions (318 000 euros) et conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026.

**M. Thierry LE DEZ rapporteur.**

**2026 DSP 32** Subventions (42.663 euros) à 15 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale 2026.

**M. Robin LEROY rapporteur.**

--	--



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

Ordre du jour (suite)

**Questions**

\*\*\*\*\*

**Q14 2026 01** Question orale à Madame la Maire du 14ème arrondissement relative à l'Avenue Jean Moulin, présentée par Nicolas MANSIER et les élu.e.s du groupe Un nouveau souffle pour le 14e

**Q14 2026 02** Question orale à Madame la Maire du 14ème arrondissement relative à la piscine de l'aspirant Dunand, présentée par Maud GATEL et les élu.e.s du groupe Un nouveau souffle pour le 14e

\*\*\*\*\*

**Voeux**

\*\*\*\*\*

**V14 2026 01** Vœu relatif à la carte scolaire 2026/2027 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14e arrondissement, présenté par Carine Petit, Elliot de Faramond, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale

**V14 2026 02** Vœu relatif aux conditions d'apprentissage dignes dans les écoles du 14e arrondissement, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

**V14 2026 03** Vœu relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et à la préservation de l'offre de petite enfance dans le 14e arrondissement, présenté par Carine Petit, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale

**V14 2026 04** Vœu relatif à la transparence de l'engagement associatif des élus du Conseil du 14ème arrondissement, présenté par Marie-Claire Carrère-Gée et les élu.e.s du groupe 100% 14ème LR et centriste

**V14 2026 05** Vœu relatif à la réduction de l'exposition au cadmium dans les cantines scolaires du 14e arrondissement pour du pain, des pâtes et des pommes de terre 100 % bio, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

**V14 2026 06** Vœu relatif au suivi des travaux de réhabilitation des logements sociaux de la Porte de Vanves, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

**V14 2026 08** Vœu relatif au rétablissement de l'Observatoire de la participation citoyenne, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

**V14 2026 09** Vœu relatif à l'accessibilité des aires de jeux dans le 14e, présenté par Audrey Lebeau-Livé et les élu.e.s du groupe Un nouveau souffle pour le 14e

--	--



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

### Émargement des élu.e s présent.e s

M. Jean-François ALEXANDRE	M. Matthieu CUA	M. Robin LEROY
M. Didier ANTONELLI	M. Elliot DE FARAMOND	M. Nicolas MANSIER
M. Rodrigo ARENAS	Mme Diane DERRIEN	Mme Hélène MERMBERG
Mme Chloé BATTAULT	M. Guillaume DURAND	Mme Clémence MOREL
Mme Agnès BERTRAND	Mme Maud GATEL	M. Hakim NAHLI
Mme Michèle BLUM	M. Valentin GUENANEN	Mme Sidonie PARISOT
M. Yvain BOURGEAT-LAMI	Mme Julie KAMIONKA	Mme Carine PETIT
Mme Julie CABOT	M. François LAJOINIE	M. Pierre-Emmanuel ROBERT
Mme Gaëlle CAPITAINE	M. Thierry LE DEZ	Mme Mélody TONOLLI
Mme Marie-Claire CARRERE-GEE	Mme Audrey LEBEAU-LIÈVE	M. Patrick VIRY
Mme Gwenaëlle COUENON	M. Robinson LELOUP	Mme Awa WADIOU-SYDNEI

--	--



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

### **DÉLIBÉRATION N°14/2026/34**

Projet de délibération 14 2026 12 Adoption du procès-verbal des délibérations de la séance du Conseil d'Arrondissement du 27 janvier 2026

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Carine PETIT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte, à l'unanimité, le projet de délibération 14 2026 12

conseillers présents	14 membres présents
voix exprimées	14 (dont 3 procurations)
Avis Favorable	14 (dont 3 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/35

Projet de délibération V14 2026.10 Vœu déposé par le Conseil de quartier Pernety proposant la dénomination de l'allée sans nom reliant le 13, rue Alain à la place Slimane Azem en « passage Anna Waisman »

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif aux vœux ;

### EMET LE VŒU

Considérant qu'Anna Waisman, née à Strasbourg en 1928 et décédée à Paris 14<sup>ème</sup> en 1995, est une peintre sculptrice du XX<sup>e</sup> siècle ;

Considérant que, danseuse de l'Opéra de Strasbourg, à 16 ans, au sortir de l'exil et de la guerre, sa carrière fulgurante la conduit à Paris comme vedette des ballets d'Amérique latine et qu'elle se produit sur les plus grandes scènes internationales ;

Considérant que, blessée alors qu'elle s'apprête à intégrer l'Opéra de Paris, elle se tourne vers une autre forme d'expression artistique, la sculpture ;

Considérant qu'Anna Waisman sculpte en 1958 ses premières œuvres néo-figuratives sur les ruines du viaduc d'Auteuil, encouragée par le sculpteur Zadkine de l'autre côté de Montparnasse ;

Considérant que sa sculpture *A la gloire des démolisseurs*, inaugurée en 1960 à Montmartre, s'y trouve encore ;

Considérant qu'en 1963, devenue mère, elle interrompt la sculpture et trace sur papier des milliers de Points et de Traits, qui deviennent des Fils et la conduisent à l'alphabet en 1972 ;

Considérant qu'elle sculpte depuis lors des lettres hébraïques en trois dimensions ;

Considérant que ses premières lettres géométriques correspondent à ses calligraphies denses, telle la calligraphie chinoise ;

Considérant que ses sculptures se muent en formes organiques, biomorphiques et sensuelles, évoquant les mouvements de l'ancienne danseuse ;

Considérant qu'elle s'installe dans le 14<sup>e</sup> arrondissement au milieu des années 70 dans des baux précaires de boutiques délaissées en raison du projet de la radiale Vercingétorix ;

Considérant qu'habitante d'un HLM à Malakoff, elle se rend tous les jours dans le 14<sup>e</sup> à vélo et dénicher un atelier rue du Château, entre la rue de l'Ouest et la rue Raymond Losserand, immortalisé par le photographe du quartier, Daniel Chenot ;

Considérant qu'elle était très liée avec le sculpteur Chamail Haber ;



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

### **DÉLIBÉRATION N°14/2026/35 (suite)**

Considérant que, redécouverte depuis 2023, elle a été exposée entre autres à la Drawing House rue Vercingétorix et que sa correspondance publiée a été jouée à la librairie Tropiques ;

**Sur proposition du conseil de quartier Pernety, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que la rue jouxtant le square Wyszynski soit nommée « passage Anna Waisman », là même où allaient jouer ses petits-enfants.**

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 10, est adopté, à l'unanimité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	29 membres présents
voix exprimées	33 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	33 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## **DÉLIBÉRATION N°14/2026/36**

Projet de délibération **14 2026 13** Désignation des représentants du Conseil d'arrondissement au sein de certains établissements et organismes extérieurs

Vu le Code général des Collectivités territoriales et notamment les articles, L.2121-21, L.2121-33, L.2143-2, L.2511-10 et L.2511-19,

Vu le Code de l'éducation et notamment ses articles L 421-1 et suivants, D 411-1, D 422-12 et suivants et R 416-16 et suivants,

Vu la délibération 2017 DAC 339 du Conseil de Paris des 3 et 4 juillet 2017 adoptant le règlement intérieur des Conservatoires Municipaux d'Arrondissement de la Ville de Paris et de son annexe,

Vu la délibération 14-2014-59 du 12 mai 2014 du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement, mettant en place la commission d'attribution de places dans les établissements d'accueil de petite enfance du 14<sup>ème</sup> arrondissement,

Vu la délibération du conseil d'arrondissement du 22 janvier 2018 n° 14-2018-03 créant la commission de désignation des candidats aux logements sociaux,

Sur proposition de Mme Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement ;

DELIBERE

Article 1er : Lycées, Collèges, EREA, Ecoles

Sont désignés comme représentant-e-s du conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement au conseil d'administration des collèges et lycées et EREA, ainsi qu'aux conseils d'écoles élémentaires, maternelles et polyvalentes du 14<sup>ème</sup> arrondissement, les conseiller-e-s d'arrondissement dont les noms figurent ci-dessous :



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

<b>COLLEGES</b>		
Collège Jean Moulin	Titulaire	Suppléant
	Elliot DE FARAMOND	Gaëlle CAPITAINE
Collège Alphonse Daudet	Titulaire	Suppléant
	Gwénaëlle COUENON	François LAJOINIE
Collège Paul Bert	Titulaire	Suppléant
	Thierry LE DEZ	Hélène MERMBERG
Collège François Villon	Titulaire	Suppléant
	Awa WADIOU-SYDNEI	Carine PETIT
Collège St Exupéry	Titulaire	Suppléant
	Gwénaëlle COUENON	Elliot DE FARAMOND
Collège Alberto Giacometti	Titulaire	Suppléant
	Didier ANTONELLI	Agnès BERTRAND

<b>LYCEES REGIONAUX</b>		
Lycée Paul Bert	Titulaire	Suppléant
	Audrey LEBEAU-LIVE	Nicolas MANSIER
Lycée François Villon	Titulaire	Suppléant
	Awa WADIOU-SYDNEI	Carine PETIT
Lycée Raspail	Titulaire	Suppléant
	Rodrigo ARENAS	Julie KAMIONKA
Lycée Emile Dubois	Titulaire	Suppléant
	Gwénaëlle COUENON	Gaëlle CAPITAINE
Lycée Erik Satie	Titulaire	Suppléant
	Valentin GUENANEN	Robinson LELOUP
Lycée Guillaume Tirel	Titulaire	Suppléant
	Julie CABOT	François LAJOINIE
<b>ÉTABLISSEMENT REGIONAL D'ENSEIGNEMENT ADAPTE (EREA)</b>		
EREA Spinelli	Titulaire	Suppléant
	Diane DERRIEN	Hakim NAILI



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

**DÉLIBÉRATION N°14/2026/36 (suite)**

<b>ECOLES ELEMENTAIRES</b>		
École élémentaire Delambre	Titulaire	Suppléant
	François LAJOINIE	Chloé BATAULT
École élémentaire Hippolyte Maindron	Titulaire	Suppléant
	Guillaume DURAND	Julie CABOT
École élémentaire Jean Zay	Titulaire	Suppléant
	Didier ANTONELLI	Gwénaëlle COUENON
École élémentaire Maurice d'Ocagne	Titulaire	Suppléant
	Thierry LE DEZ	Yvain BOURGEAT-LAMI
École élémentaire Maurice Rouvier	Titulaire	Suppléant
	Elliot DE FARAMOND	Clémence MOREL
École élémentaire Pierre Larousse	Titulaire	Suppléant
	Agnès BERTRAND	Sidonie PARISOT
École élémentaire Prisse d'Avennes	Titulaire	Suppléant
	Elliot DE FARAMOND	Mélody TONOLLI
École élémentaire Alain Fournier	Titulaire	Suppléant
	Awa WADIOU-SYDNEI	Mélody TONOLLI
École élémentaire 12/14 Alésia	Titulaire	Suppléant
	Gaëlle CAPITAINE	Guillaume DURAND
École élémentaire 3 Alésia	Titulaire	Suppléant
	Diane DERRIEN	Valentin GUENANEN
École élémentaire 188 Alésia	Titulaire	Suppléant
	Agnès BERTRAND	Pierre-Emmanuel ROBERT
École élémentaire 20 Antoine Chantin	Titulaire	Suppléant
	Robin LEROY	Awa WADIOU-SYDNEI
École élémentaire Arago	Titulaire	Suppléant
	Nicolas MANSIER	Audrey LEBEAU-LIVE
École élémentaire Asseline	Titulaire	Suppléant
	Matthieu CUA	Didier ANTONELLI
École élémentaire Agnès Varda - 46 Boulard	Titulaire	Suppléant
	Yvain BOURGEAT-LAMI	Gaëlle CAPITAINE
<b>ECOLES MATERNELLES</b>		



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

École maternelle Maurice d'Ocagne	Titulaire	Suppléant
	Thierry LE DEZ	Yvain BOURGEAT-LAMI
École maternelle Tombe Issoire	Titulaire	Suppléant
	Julie CABOT	Gaëlle CAPITAINE
École maternelle Alain Fournier	Titulaire	Suppléant
	Awa WADIOU-SYDNEI	Méloody TONOLLI
École maternelle 15 Antoine Chantin	Titulaire	Suppléant
	Robin LEROY	Elliot DE FARAMOND
École maternelle 190 Alésia	Titulaire	Suppléant
	Julie KAMIONKA	Rodrigo ARENAS
École maternelle 3 bis Alésia	Titulaire	Suppléant
	Julie CABOT	Diane DERRIEN
École maternelle 22 Antoine Chantin	Titulaire	Suppléant
	Robin LEROY	Julie CABOT
École maternelle Boulard	Titulaire	Suppléant
	Gaëlle CAPITAINE	Didier ANTONELLI
École maternelle Delambre	Titulaire	Suppléant
	François LAJOINIE	Clémence MOREL
École maternelle Hippolyte Maindron	Titulaire	Suppléant
	Guillaume DURAND	Julie CABOT
École maternelle Jacquier	Titulaire	Suppléant
	Sidonie PARISOT	Agnès BERTRAND
École maternelle Jean Dolent	Titulaire	Suppléant
	Chloé BATAULT	Hakim NAILI
École maternelle 13 Ouest	Titulaire	Suppléant
	Didier ANTONELLI	Robinson LELOUP
École maternelle Maurice Rouvier	Titulaire	Suppléant
	Elliot DE FARAMOND	Chloé BATAULT
École maternelle 34 Sarrette	Titulaire	Suppléant
	Hélène MERMBERG	Sidonie PARISOT
École maternelle Maurice Ripoché	Titulaire	Suppléant
	Valentin GUENANEN	Matthieu CUA
École maternelle 55 Sarrette	Titulaire	Suppléant
	Robinson LELOUP	Sidonie PARISOT
<b>ECOLES POLYVALENTES</b>		



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

École polyvalente Sibelle	Titulaire	Suppléant
	Hakim NAILI	Thierry LE DEZ
École polyvalente de l'Ouest (69-71)	Titulaire	Suppléant
	Mélody TONOLLI	Elliot DE FARAMOND
École polyvalente Sévero (10-12)	Titulaire	Suppléant
	Didier ANTONELLI	Thierry LE DEZ
Ecole polyvalente Pinard/Saint-Vincent-de-Paul (ouverture septembre 2027)	Titulaire	Suppléant
	Guillaume DURAND	Michèle BLUM

Article 2 : Conservatoire municipal du 14<sup>e</sup> – nombre de représentants du conseil d'arrondissement

Le nombre des représentant-e-s du conseil d'arrondissement au Conseil d'établissement du Conservatoire municipal du 14<sup>ème</sup> arrondissement est fixé à cinq.

Le nombre des personnalités qualifiées désignées par le conseil d'arrondissement à cette même instance est fixé à quatre.

Article 3 : Conservatoire municipal du 14<sup>e</sup> – désignation des représentants du conseil d'arrondissement

Sont désigné-e-s pour représenter le Conseil d'arrondissement au sein du comité d'établissement du conservatoire du 14<sup>ème</sup> arrondissement, les conseiller-e-s dont les noms figurent ci-dessous :

Membre de Droit : Carine PETIT, Maire de l'arrondissement

CONSEIL D'ETABLISSEMENT DU CONSERVATOIRE MUNICIPAL DU 14EME	
<b>Elu-e-s</b>	Julie CABOT
	Elliot DE FARAMOND
	Awa WADIOU-SYDNEI
	Didier ANTONELLI
	Marie-Claire CARRERE-GEE
<b>Personnalités qualifiées</b>	<i>Sera délibéré ultérieurement</i>
	<i>Sera délibéré ultérieurement</i>
	<i>Sera délibéré ultérieurement</i>
	<i>Sera délibéré ultérieurement</i>



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/36(suite)

### Article 4 : Commission d'attribution des places en crèche

Sont désigné-e-s pour représenter le Conseil d'arrondissement à la commission d'attribution des places en crèche du 14ème arrondissement les conseiller-e-s dont les noms figurent ci-dessous :

Membre de Droit : Carine PETIT, Maire de l'arrondissement, Présidente

COMMISSION D'ATTRIBUTION DES PLACES EN CRECHE DU 14E	
<b>Majorité municipale (5)</b>	Hélène MERMBERG
	Valentin GUENANEN
	Didier ANTONELLI
	Hakim NAILI
	François LAJOINIE
<b>Opposition (1)</b>	Rodrigo ARENAS

### Article 5 : Commission de désignation des logements sociaux

Sont désigné-e-s pour représenter le Conseil d'arrondissement au sein de la commission de désignation des logements sociaux, les conseiller-e-s d'arrondissement dont les noms figurent ci-dessous :

COMMISSION DE DESIGNATION DES LOGEMENTS SOCIAUX DU 14EME	
<b>Majorité municipale (4)</b>	Gwenaëlle COUENON
	Pierre-Emmanuel ROBERT
	Robin LEROY
	Yvain BOURGEAT-LAMI
<b>Opposition (1)</b>	Nicolas MANSIER



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/36 (suite)

### Article 6 : modalités de vote

Il est procédé au scrutin à main levée à la désignation des représentants du conseil d'arrondissement au sein de certains établissements et organismes.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte, à l'unanimité, le projet de délibération 14 2026 13

conseillers présents	29 membres présents
voix exprimées	30 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	30 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	3
Ne participent pas au vote	



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

### DÉLIBÉRATION N°14/2026/37

Projet de délibération 14 2026 14 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de procéder à la signature des conventions d'occupation temporaire des locaux des espaces situés dans la mairie d'arrondissement, son annexe, au sein de la Maison de la Vie associative et citoyenne (MVAC) et des locaux associatifs situés 40 rue Boulard, 12 rue Moulin des lapins et 35 rue Saint Gothard

Le Conseil du 14e arrondissement,

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2511-16,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques et notamment les articles L 2122-1 et suite,

Vu les dispositions de la délibération 2018 DDCT 82 du Conseil de Paris des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018,

Vu les dispositions de la délibération 2023 DDCT 124 du Conseil de Paris des 12,13,14,15 décembre 2023,

Sur proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14<sup>e</sup> arrondissement,

### DÉLIBÈRE

**Article 1<sup>er</sup>** : Peuvent être mises à disposition pour une période temporaire les salles de la mairie d'arrondissement ainsi désignées :

Désignation	Adresse	Surface totale et types de locaux
<b>Mairie du 14<sup>ème</sup> arrondissement</b>	2, place Ferdinand Brunot	Salle des mariages - 238 m2
		Salle polyvalente - 70 m2
		Local Saillard - 26 m2
<b>Mairie Annexe</b>	26, rue Mouton Duvernet	Salle des fêtes - 183,2 m2
		Salon des 4 saisons - 55 m2
		Salon Leclerc - 91,2 m2
		Salle Gisèle Halimi - 86 m2
		Salle Maryse Bastié -25m2
		Salle Agnès Varda - 30m2
		Locaux à usage de cours collectifs - 286 m2



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

		Locaux à usage de stockage - 142 m2
		Bureaux de permanence -36,9 m2
<b>Immeuble "Boulard"</b>	40, rue Boulard	Locaux associatifs - 207 m2
		Locaux à usage de bureau - 27,4 m2
<b>Salles hors Mairie</b>	12 rue Moulin des lapins	Locaux associatifs - 98 m2
	35 rue Saint-Gothard	Locaux associatifs - 104 m2
<b>Maison de la Vie Associative et Citoyenne</b>	76 rue Daguerre	Salle A - 124 m2
		Salle 1 - 30m2
		Salle 3-4- 50m2

**Article 2 :** La Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement est autorisée à signer les conventions d'occupation temporaire suivant le modèle joint en annexe.

**Article 3 :** La tarification de la mise à disposition des locaux énumérés à l'article 1 est celle définie par la délibération 2018 DDCT 82 des 2, 3, 4 et 5 juillet 2018 pour les réservations ponctuelles.

**Article 4 :** La tarification de la mise à disposition des locaux énumérés à l'article 1 est celle définie par la délibération 2023 DDCT 124 du Conseil de Paris des 12,13,14,15 décembre 2023 pour les réservations régulières.

**Article 4 :** La Maire du 14<sup>ème</sup> arrondissement présente une fois par an le bilan des mises à disposition des salles désignées ci-dessus.

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte, à la majorité, le projet de délibération 14 2026 14

conseillers présents	29 membres présents
voix exprimées	31 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	31 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	2 (dont 0 procuration)
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

### **DÉLIBÉRATION N°14/2026/38**

Projet de délibération 14 2026 15 Autorisation à Madame la Maire du 14e arrondissement de faire procéder à l'inscription de 12 associations qui en ont fait la demande et ont produit les pièces nécessaires à la Maison de la Vie Associative et Citoyenne du 14e arrondissement (MVAC)

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Chloé BATAULT rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement adopte, à l'unanimité, le projet de délibération 14 2026 15

conseillers présents	29 membres présents
voix exprimées	33 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	33 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

**DÉLIBÉRATION N°14/2026/38 (suite)**

ASSO	RNA	Date de création	Objet	Adresse	Code postal	Président.e	Mail public
ASSOCIATION FRANÇAISE DU MOUVEMENT FUGAWASH	W751051213	16/05/1963	étudier les répercussions que les découvertes de la science peuvent avoir sur l'existence et le développement de l'humanité ; établir et maintenir les contacts mutuels entre les hommes de science de tous pays qui préoccupent les conséquences du progrès scientifique et technique pour l'homme seul ou en société et les groupes humains ; contribuer par tous les moyens à l'utilisation de la puissance scientifique à des fins humanement constructives et pacifiques ; promouvoir la coopération humaine en vue de la recherche scientifique et de l'exploitation bienfaisante de ses acquis ; travailler à mieux définir les tâches et le statut de l'homme de science au sein de la société moderne ; favoriser la prise de conscience que le monde scientifique est appelé à prendre de lui-même et de ses objectifs humains face aux diverses émergences de la situation mondiale et de son évolution ; préparer et coordonner la participation française aux réunions et activités internationales visant à affermir le p	29 RUE Pierre Sézard	75009	DELERUE, Nicolas	nico.pugwash@delerue.org arnick.welner@gmail.com
L'ARTRUE'	W921011209	21 oct 2024	accueillir des bénéficiaires autour d'un café ou boissons chaudes et mettre à disposition différents ateliers d'arts (musique, dessin, peinture) ; Créer et participer à des événements (Fête de quartier, parc, association) ; Créer un groupe, issu de gens de la rue et promouvoir ces arts jusqu'à peut-être vendre les productions	3 rue O Estienne O Orves (51ège)	92120	SUMANI Samuel	samuelsmani@yahoo.fr
CABARET GANDAIA	W922019422	25 AVRIL 2022	promotion et partage de la culture brésilienne, en particulier en région parisienne mais sans limitation géographique ; réaliser des ateliers musicaux, répétitions, concerts, défilés, carnivals ou autres fêtes ou manifestations culturelles	1 RUE du Retrait (51ège)	75020	Daniela Schoeny	<a href="mailto:Admin@cabaretgandaia.com">Admin@cabaretgandaia.com</a>
ASSOCIATION APPEL-14	W751207216	27/11/2010	soutenir les familles par l'accompagnement à la scolarité, à l'orientation et à l'insertion professionnelle, ainsi que la mise en place d'activités à caractère éducatif, culturel ou social	128 Rue de l'ouest	75014	Sylvie Labourelle	arpe14@gmail.com
LOOK & GRAPHY: CALLIGRAPHIE ET ARTS AMIS	W751280022	16/07/2025	promouvoir la calligraphie, en particulier la calligraphie arabe, à travers des cours, des expositions et des événements culturels, tout en valorisant les autres arts du livre et en explorant des approches artistiques pluridisciplinaires intégrant la danse, le théâtre, la musique, la peinture ;	111 RUE de Vaughard	75006	Ohlra soudienne	look.graphy@gmail.com
ASSOCIATION DES DONNEURS DE VOIX (BIBLIO SONORE)	W19100657	06/1972	animation et gestion d'ouvrages sociales destinées à rompre l'isolement des personnes atteintes de troubles visuels ou d'un trouble médicalement attesté les empêchant d'avoir un accès normal à la lecture.	106/108 Rue de l'Ouest	75014	Farah Lefayette	Bodoparis@wanadoo.fr
ORCHESTRES DE JEUNES ALFRED LOEWINGUTH (O.J.A.1)	W921000766	27/02/2026	propagation de la culture musicale au moyen du travail collectif des jeunes en orchestres, l'épanouissement individuel et le développement de la sensibilité artistique, la connaissance de nos partenaires européens en particulier, grâce à des échanges réguliers avec des orchestres étrangers	3 bis Rue Marguerite Renaudin	92130 Sceaux	Alain Bléau	contact@ojk1.fr
MARC'OM YOGA	W751272926	13-févr-24	Faciliter l'accès au bien-être par la pratique du yoga aux personnes précieuses/vulnérables (étudiants, seniors), souhait de développement de supports pédagogiques sur la pratique du yoga (conférences et spectacles)	10 RUE Bardinet (51ège)	75014	Laurent-etthain Marc	<a href="mailto:marcurestant@icloud.com">marcurestant@icloud.com</a>
ASSOCIATION ENSEMBLE ERABLE	W751277912	6-déc-24	organiser, produire et diffuser des concerts classiques avec des musiciens en voie de professionnalisation ; se professionnaliser dans le monde de la musique	11 d'Arcueil (51ège)	75014	Emmanuel WILL	<a href="mailto:willbache@gmail.com">willbache@gmail.com</a>
GLADY X DESIGN - MAISON COUTURE	W921011224		les objets de cette association sont la Création d'espaces dédiés à l'apprentissage de la couture, et d'événements dans l'objectif de sensibiliser la population à la mode éthique et à la transition écologique ; Organisation autour des techniques de l'upcycling (surcyclage) dans l'optique d'apprendre à réparer les vêtements et ne plus jeter ce qui peut encore servir (réduction des déchets textiles et réemploi de ceux-ci) ; transmission des savoir-faire durant des ateliers de couture (réparation et customisation de vêtements) dans une démarche également de création de liens humains et de valorisation des populations marginalisées ; Elle a également pour objet la réalisation de prestations dans le domaine des arts visuels et du spectacle par la restitution des travaux coutures des ateliers collaboratifs : défilés, séances photos, performances etc.	202 AVENUE Jean Jaures (51ège)	92140	Diana BARBER	<a href="mailto:gladycx@gmail.com">gladycx@gmail.com</a>
OUTRE TERRE	W751246182	27/09/2026	L'association a pour objet de soutenir le développement de la connaissance de la géopolitique et de l'économie internationale, par l'organisation de conférences, de rencontres et de voyages en France et à l'étranger ; la promotion et la protection de la marque OUTRE-TERRÉ ; et plus généralement toutes opérations susceptibles de contribuer à la réalisation de l'objet social et peuvent se rattacher directement ou indirectement à l'objet social de quelque manière que ce soit ;	28 RUE DUPLÉIX	75015	Marie-Paule DUCOTÉ	<a href="mailto:paucyral@outreterre.org">paucyral@outreterre.org</a>
REPLAY	W943011016	22-août-22	faciliter l'accès à la réorientation et réinsertion aux personnes de toute génération par l'éducation	35 Avenue Leplacé	94110	NAGIM EL BOUH	<a href="mailto:nagim@replay.fr">nagim@replay.fr</a>



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

### **DÉLIBÉRATION N°14/2026/39**

Projet de délibération 2026 DFPE 154 Subvention (5 689 024 euros) et avenant n°2 et subvention (14 344 euros) et deux conventions d'investissement avec l'association France Horizon (10e) pour ses 20 établissements.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Hélène MERMBERG rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DFPE 154 du Conseil de Paris

conseillers présents	29 membres présents
voix exprimées	31 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	31 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	2
Ne participent pas au vote	



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

### **DÉLIBÉRATION N°14/2026/40**

Projet de délibération 2026 DFPE 188 Subvention (10 484 525 euros) avenant n°2 avec l'association CRESCENDO (11e) pour ses 30 EAJE et subvention d'investissement (69 832 €) et conventions pour des travaux de 3 établissements

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par Mme Hélène MERMBERG rapporteure.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DFPE 188 du Conseil de Paris

conseillers présents	29 membres présents
voix exprimées	31 (dont 4 procurations)
Avis Favorable	31 (dont 4 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	2
Ne participent pas au vote	



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/41

Projet de délibération 2026 DPMP 4 Subventions (318 000 euros) et conventions à 112 structures partenaires dans le cadre du dispositif Ville Vie Vacances au titre de l'année 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Thierry LE DEZ rapporteur.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DPMP 4 du Conseil de Paris

conseillers présents	30 membres présents
voix exprimées	33 (dont 3 procurations)
Avis Favorable	33 (dont 3 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## **DÉLIBÉRATION N°14/2026/42**

Projet de délibération 2026 DSP 32 Subventions (42.663 euros) à 15 associations et organismes dans le cadre de l'appel à projets pour le mois de la santé mentale 2026.

Vu le Code général des collectivités territoriales, et notamment son article L25-11-13,

Vu le projet de délibération soumis à l'avis du conseil d'arrondissement préalablement à son examen par le Conseil de Paris

Sur le rapport présenté par M. Robin LEROY rapporteur.

Sur la proposition de Madame Carine PETIT, Maire du 14e arrondissement

Le conseil du 14e arrondissement

DELIBERE

Article unique : le conseil d'arrondissement émet un avis favorable, à l'unanimité, au projet de délibération 2026 DSP 32 du Conseil de Paris

conseillers présents	30 membres présents
voix exprimées	33 (dont 3 procurations)
Avis Favorable	33 (dont 3 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/43

Projet de délibération V14 2026 01 Vœu relatif à la carte scolaire 2026/2027 et aux conditions d'apprentissage et de réussite scolaire dans le 14e arrondissement, présenté par Carine Petit, Elliot de Faramond, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

### EMET LE VŒU

Considérant que l'école publique a pour mission fondamentale de permettre à tous les enfants, dès leur entrée en maternelle, de bénéficier d'un parcours de réussite et d'épanouissement selon un principe d'égalité quel que soit les milieux sociaux dont ils sont issus ;

Considérant que la taille des classes est un facteur qui influe de façon très significative sur la réussite des élèves les plus fragiles, la littérature en sciences de l'éducation produisant régulièrement des études allant dans ce sens ;

Considérant, précisément sur ce point, l'étude de la Direction de l'évaluation, de la prospective et de la perspective du Ministère de l'Education nationale montrant que la France est le pays qui compte le plus d'élèves par classe, que ce soit en primaire (22 par classes contre 19,3 en moyenne dans l'UE) ou au collège (26 élèves en moyenne contre 21 dans l'UE), parmi les pays membres de l'Union européenne ;

Considérant que pour la 4<sup>e</sup> année consécutive le Rectorat de Paris prévoit une suppression importante du nombre de postes d'enseignant·e·s au sein de l'Académie parisienne ;

Considérant que le Rectorat prévoit la fermeture de 160 classes pour la prochaine rentrée scolaire pour l'ensemble de l'Académie parisienne ;

Considérant que pour l'année scolaire 2025/2026 ce sont 110 postes d'enseignant·e·s qui ont été supprimés dans l'Académie parisienne, suppressions de postes qui ont directement suivies la suppression de 132 postes pour l'année scolaire 2024/2025 et 162 postes encore l'année précédente ;

Considérant que dans le 14e arrondissement 7 écoles ont été concernées par des suppressions de postes pour l'année scolaire 2025/2026, suppressions qui ont suivies les 18 fermetures de classes qui ont eu lieu lors des deux années scolaires précédentes ;

Considérant que dans le 14e arrondissement la Rectorat prévoit à nouveau la suppression de 9 postes pour l'année scolaire qui arrive du fait de la volonté de fermeture de classes au sein des écoles suivantes : EE Asseline, EE Agnès Varda – 46 rue Boulard, EP Sévero, EM Hippolyte Maindron, EP 69 Ouest, EE Jean Zay, EE 12 Alésia, EE Prisse d'Avennes et EE 87 Arago.

Considérant que le Gouvernement continue cette année encore à mener une politique éducative du chiffre, se basant uniquement sur une logique purement comptable, sans prendre en compte les spécificités des établissements scolaires et des territoires ainsi que des besoins exprimés par les équipes éducatives et les parents d'élèves ;

Considérant que la baisse du nombre d'élèves parisiens, incontestable certes, mais qui encore une fois a largement ralenti pour cette année scolaire, doit être vue comme une opportunité pour renforcer les moyens alloués à l'école publique, et permettre de conforter le mouvement, engagé depuis près de dix ans, d'une baisse du nombre moyen d'élèves dans les classes ;

Considérant que ces suppressions de postes ne permettent en aucun cas de renforcer la brigade de remplacement, argument régulièrement utilisé par le Rectorat pour justifier des fermetures de classes ;

Considérant que le manque de postes alloués à la brigade de remplacement a un impact important sur les apprentissages et la réussite éducative et ce pour l'ensemble des communautés scolaires qui subissent le manque d'enseignant·e·s remplaçant·e·s ;



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

### DÉLIBÉRATION N°14/2026/43 (suite)

Considérant que ces situations de manque d'enseignant·e-s remplaçant·e-s peuvent durer des semaines voire plusieurs mois comme nous avons pu le constater cette année à l'EM 34 rue Sarrette, à l'EE Alain Fournier ou à l'EM Maindron.

Considérant que ces suppressions de postes contribuent soit à une répartition difficile des élèves au sein de l'école, soit à des classes trop lourdement chargées, au détriment des élèves et de leur avenir ainsi que des conditions de travail des professionnel·e-s qui les accompagnent dans l'apprentissage ;

Considérant que le nombre d'élèves par classe n'est certes pas le seul critère permettant de garantir l'accès à la réussite éducative, mais qu'un nombre réduit permet de repenser l'école dans une approche moins verticale, en laissant plus de place aux pédagogies ouvertes et innovantes ;

Considérant l'importance des enjeux de mixité sociale dans l'Académie de Paris, académie la plus ségréguée de France, alors que ces fermetures de classes dans les écoles publiques sont faites sans effort équivalent demandé à l'enseignement privé sous contrat contribuant à une asymétrie structurelle au bénéfice de l'enseignement privé ;

Considérant l'engagement de la Ville en matière d'inclusion des élèves porteurs de handicap, et la nécessité d'accroître les moyens humains pour mieux les accompagner au cours de leur scolarité ;

**Carine Petit, Elliot de Faramond Valentin Guenanen et les élu·e-s de la majorité municipale souhaitent**

**réaffirmer leur engagement pour la réussite éducative des enfants du 14ème arrondissement et émettent le vœu auprès du Rectorat de Paris :**

- **Que les propositions de dotation ministérielle à l'Académie de Paris pour l'année scolaire 2026-2027 soient revues à la hausse pour permettre l'annulation des fermetures de classes et de divisions dans les écoles et les collèges publics, renforcer de manière considérable la brigade de remplacement des enseignant·e-s et garantir à tou·te-s les élèves les meilleures conditions de réussite ;**
- **Que le seuil de fermeture des classes à Paris soit revu à la baisse afin de correspondre aux normes européennes, à savoir : 19 élèves par classe en primaire (hors REP) et 21 élèves par classe au collège ;**
- **Qu'une attention particulière soit apportée aux moyens affectés aux élèves porteuses et porteurs de handicap et que soit ouvert un nombre de postes conséquent, correctement rémunérés et bien formés, afin de répondre à leurs besoins et garantir les meilleures conditions d'apprentissage possibles ;**
- **Que l'État garantisse une répartition équilibrée de l'effort entre enseignement public et privé sous contrat, afin de ne pas aggraver les déséquilibres existants ;**
- **Que le régime de décharge des directions actuel soit maintenu et garanti.**

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 01, est adopté à l'unanimité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	31 membres présents
voix exprimées	27 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	27 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	
Abstentions	6 (dont 1 procuration)
Ne participent pas au vote	



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

### **DÉLIBÉRATION N°14/2026/44**

Projet de délibération V14 2026 02 Vœu relatif aux conditions d'apprentissage dignes dans les écoles du 14e arrondissement, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

### **EMET LE VŒU**

Considérant que l'École publique constitue un pilier fondamental de l'égalité républicaine et de l'émancipation de toutes et tous ;

Considérant l'annonce de 10 fermetures de classes dans le 14e arrondissement à la rentrée scolaire prochaine ;

Considérant l'annonce de la fermeture de l'école maternelle située au 15 rue Antoine Chantin à la rentrée scolaire prochaine ;

Considérant que la réduction du nombre de classes entraîne une augmentation des effectifs par classe, dégradant les conditions d'apprentissage des élèves et les conditions de travail des personnels éducatifs ;

Considérant le non-remplacement récurrent et durable d'enseignant-es et d'ASEM dans plusieurs écoles du 14e arrondissement : deux enseignant.es et une ASEM n'ayant pas été remplacé.es durant plusieurs mois à l'école Alain Fournier, ? enseignant-e n'étant pas remplacé-e depuis ? à l'école Hippolyte Maindron ;

Considérant que ces absences de remplacement perturbent la scolarité des enfants, leurs apprentissages ainsi que leurs liens avec les autres élèves et leurs enseignant.es, et dégradent fortement les conditions de travail de l'ensemble des personnels éducatifs ;

Considérant des conditions matérielles d'apprentissage dégradées, comme peuvent en témoigner l'absence d'ascenseur fonctionnel depuis le mois de décembre ou encore des escaliers dangereux pour la sécurité des enfants à l'école Alain Fournier ;

Considérant que cette dégradation affecte en premier lieu les élèves en situation de handicap, et notamment les élèves de l'Institut Médico-Educatif qui ne peuvent plus se rendre à l'école Alain Fournier depuis le mois de décembre ;

Considérant que la commune de Paris est compétente, en application de l'article L.212-4 du Code de l'éducation, pour la construction, l'entretien et le fonctionnement des écoles publiques, ainsi que pour la mise à disposition des personnels non enseignants, notamment les ASEM ;

Considérant que la Ville de Paris est tenue de garantir la sécurité et l'accessibilité des bâtiments scolaires, notamment au regard des obligations issues du Code de la construction et de l'habitation et de la loi n° 2005-102 du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées ;



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

### **DÉLIBÉRATION N°14/2026/44 (suite)**

**Sur proposition de Rodrigo Arenas, le groupe LFI-Nouveau Paris Populaire 14<sup>e</sup>, émet le vœu que la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement :**

Interpelle les services de l'Etat, et en particulier le rectorat de Paris, afin d'obtenir :

- L'annulation des fermetures de classe annoncées dans le 14e arrondissement ;
- Le maintien de l'école maternelle au 15 rue Antoine Chantin ainsi que le maintien de la décharge complète de deux directeur-rices pour les écoles du 15 et du 20-22 rue Antoine Chantin ;
- Le remplacement systématique et durable des enseignant-es dans les écoles du 14e arrondissement ;

Demande à la Ville de Paris :

- De garantir le remplacement systématique et durable des ASEM dans les écoles du 14e arrondissement ;
- D'engager sans délai les travaux nécessaires pour assurer la sécurité et l'accessibilité des bâtiments scolaires du 14e arrondissement ;

Affirme son soutien aux équipes éducatives, aux parents d'élèves et aux mobilisations locales engagées pour la défense de l'Ecole publique.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 02, est rejeté, à la majorité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	31 membres présents
voix exprimées	27 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	2 (dont 0 procuration)
Avis Défavorable	25 (dont 1 procuration)
Abstentions	6 (dont 1 procuration)
Ne participent pas au vote	



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/45

Projet de délibération V14 2026 03 Vœu relatif à la situation de la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon et à la préservation de l'offre de petite enfance dans le 14e arrondissement, présenté par Carine Petit, Valentin Guenanen et les élu.e.s de la majorité municipale

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

### EMET LE VŒU

**Considérant** que la Fondation Œuvre de la Croix Saint-Simon (FOCSS), fondation centenaire de 120 ans, a été placée en redressement judiciaire en novembre 2025, à la suite d'importantes difficultés financières ;

**Considérant** que la FOCSS a annoncé, le 14 avril 2026, le lancement d'un plan de cession globale de l'ensemble de ses activités, les candidats à la reprise devant se manifester d'ici le 15 juin 2026, et que le Tribunal de commerce doit se prononcer d'ici octobre 2026 ;

**Considérant** que, dans le scénario le plus défavorable, une liquidation judiciaire pourrait être prononcée à l'automne, entraînant la fermeture de structures en pleine année scolaire ;

**Considérant** que la FOCSS est gestionnaire de 65 structures sociales et médico-sociales à but non lucratif, intervenant dans de nombreux champs essentiels : sanitaire, médico-social, petite enfance, protection de l'enfance, handicap, grand âge, formation et recherche, et qu'elle gère notamment une trentaine de crèches en Île-de-France ;

**Considérant** que la FOCSS s'attache à faire vivre des valeurs humanistes et de solidarité, réservant un accueil inconditionnel à toutes et tous — notamment les femmes, les enfants et les publics les plus vulnérables — et que son projet s'inscrit dans une histoire sociale et féministe forte, fondée sur l'émancipation, la dignité et le refus de faire de la santé une marchandise ;

**Considérant** que la FOCSS s'appuie sur l'engagement de 1 800 professionnels de santé, personnels soignants et administratifs, dont les compétences, l'expérience et la connaissance des publics accompagnés constituent des ressources précieuses pour le territoire, et que ces professionnels pourraient se retrouver sans emploi ;

**Considérant** que cette situation traduit l'extrême fragilité du secteur associatif, affaibli par un sous-financement chronique de l'État, notamment dans les secteurs sociaux et médico-social ;



CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026


## DÉLIBÉRATION N°14/2026/45 (suite)

**Considérant** que, dans le 14e arrondissement, la crèche Aquarelles, située 138 bis boulevard du Montparnasse, est directement concernée par ce plan de cession ;

**Considérant** que cette structure récente de 45 berceaux constitue la seule offre d'accueil de la petite enfance dans le secteur Vavin / nord du cimetière du Montparnasse, caractérisé par une insuffisance de places en crèches municipales et un éloignement des structures existantes, principalement situées au sud de l'arrondissement ;

**Considérant** que les possibilités d'accueil dans les arrondissements limitrophes sont difficilement accessibles et que les dérogations sont rarement accordées, renforçant ainsi la tension sur l'offre locale ;

**Considérant** que la qualité de la crèche Aquarelles repose sur l'engagement de professionnels qualifiés, investis et reconnus par les familles, et que les difficultés rencontrées ne relèvent pas du fonctionnement de la crèche elle-même, mais de la situation financière globale de la Fondation ;

**Considérant** qu'une reprise par un acteur privé à but lucratif pourrait introduire une logique de rentabilité susceptible d'entrer en contradiction avec les exigences de qualité d'accueil, d'accessibilité tarifaire et de bien-être des enfants ;

**Considérant** que la FOCSS joue également un rôle important dans le développement d'une offre de soins de proximité dans des zones prioritaires, notamment dans l'Est parisien, incluant des dispositifs spécialisés en santé sexuelle, périnatalité psychique et accompagnement des personnes âgées ;

**Sur proposition de Carine Petit, Valentin Guenanen et les élu.e-s de la majorité municipale, le conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement :**

- **Réaffirme son soutien** aux personnels de la FOCSS ainsi qu'aux usagères et usagers engagés pour la pérennisation des activités et le maintien des emplois ;
- **Maintient son attachement** à une offre de soins sociale, médico-sociale et périnatale accessible, solidaire et non lucrative sur l'ensemble du territoire parisien concerné, notamment dans l'Est parisien ;
- Demande que la **Ville de Paris**, en lien avec l'Agence régionale de santé, l'État et l'ensemble des partenaires concernés, assure une vigilance renforcée sur les conditions de reprise des structures, en veillant à la qualité des projets, à la continuité des missions et au respect des valeurs portées par la Fondation ;
- Demande que soit garantie la **continuité effective de l'ensemble des activités**, tant dans le champ sanitaire que médico-social et de la petite enfance, avec une attention prioritaire portée au maintien des places en crèche — en particulier la crèche Aquarelles dans le 14e — afin d'éviter toute rupture d'accueil pour les familles ;



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

### DÉLIBÉRATION N°14/2026/45 (suite)

- Demande que la situation des **1800 salariés** fasse l'objet d'un suivi attentif, avec un objectif de maintien maximal de l'emploi et de sécurisation des parcours professionnels ;
- **Interpelle l'État**, l'Agence régionale de santé Île-de-France et l'ensemble des autorités compétentes afin que toutes les solutions soient explorées pour garantir la continuité des activités de la FOCSS, avec une priorité donnée à des repreneurs à but non lucratif ou issus du secteur public ;
- Demande enfin que **l'État, et notamment la ministre de la Santé**, mobilisent tous les leviers nécessaires pour préserver durablement l'offre de soins, d'accompagnement social et médico-social issue de la Fondation sur le territoire parisien.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 03, est adopté, à l'unanimité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	31 membres présents
voix exprimées	33 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	33 (dont 2 procurations)
Avis Défavorable	
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/46

Projet de délibération V14 2026 04 Vœu relatif à la transparence de l'engagement associatif des élus du Conseil du 14<sup>ème</sup> arrondissement, présenté par Marie-Claire Carrère-Gée et les élu.e.s du groupe 100% 14<sup>ème</sup> LR et centriste

Le conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14<sup>e</sup> arrondissement relatif aux vœux ;

### EMET LE VŒU

Dans le prolongement de la séance d'installation du Conseil d'arrondissement en date du 6 avril 2026 à l'ordre du jour duquel figurait la lecture de la Charte de l'élu local, et considérant plus généralement que :

- l'exigence de transparence dans la vie publique et la nécessité de renforcer la confiance entre les citoyens et leurs représentants, vont croissant ;
- eu égard aux compétences des conseils d'arrondissements, les conseillers peuvent être amenés, dans l'exercice de leur mandat de conseiller d'arrondissement, à interagir avec des associations bénéficiant de subventions publiques, d'aides matérielles comme la mise à disposition de locaux ou de partenariats avec la collectivité ;
- l'engagement d'un élu auprès ou au sein d'une association, quelle que soit la nature culturelle, sportive, sociale, professionnelle ou autre de celle-ci, est susceptible de soulever des interrogations au regard de la prévention des conflits d'intérêts ;
- dans le total respect de la liberté d'engagement associatif des élus, la transparence des liens d'intérêts constitue un levier essentiel de bonne administration;

**Sur proposition des élus du groupe 100% 14<sup>ème</sup> LR et Centriste, le Conseil d'arrondissement émet le vœu que :**

- **dans les deux mois qui suivent leur élection, les élus du Conseil d'arrondissement soient invités à déclarer, sur la stricte base du volontariat, leurs engagements et activités bénévoles dans des associations exerçant tout ou partie de leur activité dans l'arrondissement, au jour de leur élection et dans les cinq ans qui précèdent ;**
- **ces déclarations puissent être rendues publiques dans le respect du principe de protection de la vie privée, après accord de l'intéressé, dans les limites définies au III de l'article 5 de la loi du 11 octobre 2013 relative à la transparence de la vie publique et selon les recommandations de la CNIL.**



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/46 (suite)

### Objet

Ce vœu vise à améliorer la prévention des conflits d'intérêts au sein des arrondissements.

Il s'inspire des dispositions de la délibération 2017 DDCT 140 du 27 novembre 2017 concernant les obligations déclaratives des conseillers de Paris ainsi que des autres collaborateurs du cabinet du Maire de Paris et des directeurs de cabinet de ses adjoints.

Ce vœu tient naturellement compte de la nature, limitée, des compétences des conseils d'arrondissement.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 04, est rejeté, à la majorité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	31 membres présents
voix exprimées	33 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	8 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	25 (dont 1 procuration)
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/47

Projet de délibération V14 2026 05 Vœu relatif à la réduction de l'exposition au cadmium dans les cantines scolaires du 14e arrondissement pour du pain, des pâtes et des pommes de terre 100 % bio, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

### EMET LE VŒU

Considérant que le cadmium est un métal lourd toxique classé cancérigène certain pour l'être humain, dont l'exposition chronique est associée à des atteintes rénales, osseuses et à un risque accru de cancers ;

Considérant que les travaux de l'Agence nationale de sécurité sanitaire de l'alimentation, de l'environnement et du travail (Anses) ont mis en évidence une exposition alimentaire significative de la population française au cadmium, notamment via certaines denrées courantes issues de sols contaminés ;

Considérant que les produits issus du blé comme les pâtes et le pain ainsi que les pommes de terre comptent parmi les produits alimentaires les plus contaminés au cadmium et que ce sont des aliments peu onéreux ;

Considérant que l'analyse publiée en 2014 dans le British Journal of Nutrition démontre que les aliments bio sont moins contaminés que les aliments issus de l'agriculture conventionnelle ou durable, jusqu'à près de la moitié moins que ceux issus du conventionnel, du fait notamment de cahiers des charges imposant des pratiques agricoles excluant les engrais phosphatés de synthèse ;

Considérant que les enfants constituent une population particulièrement vulnérable, en raison de leur poids corporel plus faible, de leur métabolisme et de leur phase de développement, ce qui les expose davantage aux effets toxiques du cadmium ;

Considérant que la restauration scolaire représente un levier essentiel de protection de la santé publique, en particulier pour les enfants les plus jeunes, et qu'elle doit tendre vers les standards les plus élevés en matière de qualité sanitaire des aliments ;

Sur proposition de Rodrigo Arenas et des élus LFI-Nouveau Paris populaire, émet le vœu que la mairie du 14e arrondissement :

- Engage les démarches nécessaires afin que, à compter du 1er janvier 2027, l'ensemble du pain, des pâtes et des pommes de terre servis dans les cantines scolaires du 14e, soient à 100% issus de l'agriculture biologique, cela en tenant compte des contraintes budgétaires et logistiques ;



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/47 (suite)

- Informe régulièrement les conseils d'école et les familles de la mise en œuvre de cet objectif et de ses impacts, notamment en matière de santé et d'environnement ;
- Mène, en lien avec les services compétents, une évaluation de l'exposition au cadmium dans la restauration scolaire afin de mesurer les bénéfices de cette transition.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 05, est rejeté, à la majorité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	31 membres présents
voix exprimées	30 (dont 1 procurations)
Avis Favorable	5 (dont 0 procuration)
Avis Défavorable	25 (dont 1 procuration)
Abstentions	3 (dont 1 procuration)
Ne participent pas au vote	



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/48

Projet de délibération V14 2026 06 Vœu relatif au suivi des travaux de réhabilitation des logements sociaux de la Porte de Vanves, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

### ÉMET LE VŒU

Considérant l'état d'insalubrité de nombreux logements des bailleurs de la Ville de Paris, caractérisé notamment par une absence d'isolation thermique et phonique, la présence d'humidité, de moisissures, de fissures dans les murs, ainsi que par la présence de cafards et de rats ;

Considérant la réalisation de travaux de réhabilitation des logements situés à la Porte de Vanves par la Régie Immobilière de la Ville de Paris (RIVP), dans des conditions indignes et inadaptées pour les personnes en situation de handicap et les personnes âgées (suppression des volets, fenêtres et balcons inaccessibles, ascenseurs inutilisables, bruit nocturne) ;

Considérant que la Ville de Paris dispose de compétences en matière de politique du logement, de garantie d'un logement digne et de contrôle des bailleurs sociaux ;

#### **Sur proposition de Julie Kamionka, le groupe LFI-Nouveau Paris Populaire 14 °, émet le vœu que la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement :**

S'engage à garantir à l'ensemble des locataires des bailleurs sociaux de la Ville de Paris un logement digne, conforme aux normes de salubrité, de sécurité et d'accessibilité ;

S'engage à mettre en place les moyens de contrôle des obligations des bailleurs sociaux et de suivi des chantiers de réhabilitation ;

S'engage à mettre en place une participation effective des locataires aux instances de contrôle et de suivi des bailleurs sociaux ;

S'engage à réaliser, avec les locataires, un inventaire des défauts de conception et à faire lever ces réserves par les entreprises en charge du chantier ;

Demande à la RIVP de présenter sans délai aux locataires de la Porte de Vanves un calendrier de travaux respectueux des habitant-es.



Millésime N° de page

--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/48 (suite)

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 06, est rejeté, à la majorité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	31 membres présents
voix exprimées	33 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	8 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	25 (dont 1 procuration)
Abstentions	
Ne participent pas au vote	



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/49

Projet de délibération V14 2026 08 Vœu relatif au rétablissement de l'Observatoire de la participation citoyenne, présenté par le groupe LFI - Nouveau Paris Populaire 14e

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

### EMET LE VŒU

Considérant le résultat des élections municipales de 2026 au cours desquelles une liste a remporté l'élection avec le soutien de seulement 31 % des électeur·rices de l'arrondissement ;

Considérant la faible participation des citoyen·nes aux Conseils de quartier ;

Considérant l'attente forte de la population en matière de transparence de la part des élu·es, au regard notamment des scandales politiques médiatisés à Nice, Levallois, Fréjus et Menton, dont les habitant·es subissent les conséquences ;

Considérant la création, au cours du mandat précédent, de l'Observatoire de la vie citoyenne (anciennement Observatoire de la démocratie locale), qui avait notamment fait avancer ses travaux sur les Conseils de quartier ;

Considérant les difficultés de recrutement au sein des conseils de quartier, dont plusieurs reposent aujourd'hui sur l'engagement d'un nombre très limité de personnes ;

Considérant le manque de visibilité des Conseils de quartier en dehors du site « Le 14 participe » qui est peu visible ;

Considérant le déficit de panneaux d'affichage libre ainsi que le nombre insuffisant de panneaux dédiés aux Conseils de quartier dans le 14<sup>e</sup> arrondissement ;

Considérant le travail déjà réalisé par l'Observatoire de la participation citoyenne, ainsi que son interruption soudaine, sans explication ni publication complète de ses résultats ;

**Sur proposition de Julie Kamionka, le groupe LFI-Nouveau Paris Populaire 14<sup>e</sup>, émet le vœu que la mairie du 14<sup>e</sup> arrondissement :**

Affirme son attachement à la démocratie locale et participative ;

Affirme la nécessité de renforcer la vitalité du tissu associatif et des Conseils de quartier dans l'arrondissement ;

Affirme l'exigence de transparence, élément clé de la démocratie ;

Demande la relance de l'Observatoire de la participation citoyenne et l'allocation des moyens nécessaires à son bon fonctionnement et s'engage à contacter les anciens membres de l'observatoire afin de s'excuser de l'interruption et de leur proposer de reprendre leur mission ;



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/49 (suite)

Affirme la nécessité de renforcer la communication et la visibilité des conseils de quartier, notamment via les newsletters et le site internet de la mairie.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 08, est rejeté, à la majorité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	31 membres présents
voix exprimées	30 (dont 1 procuration)
Avis Favorable	5 (dont 0 procuration)
Avis Défavorable	25 (dont 1 procuration)
Abstentions	
Ne participent pas au vote	3 (dont 1 procuration)



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/50

Projet de délibération V14 2026 09 Vœu relatif à l'accessibilité des aires de jeux dans le 14e, présenté par Audrey Lebeau-Livé et les élu.e.s du groupe Un nouveau souffle pour le 14e

Le conseil du 14e arrondissement

Vu l'article L.2511-12, dernier alinéa du Code général des collectivités territoriales (C.C.C.T.) ;

Vu l'article 22 du règlement intérieur du Conseil du 14e arrondissement relatif aux vœux ;

### EMET LE VŒU

Considérant que la loi sur l'accessibilité de 2005 qui oblige les établissements recevant du public à permettre à tous d'accéder à leur établissement, concerne également les IOP (Installations ouvertes au public) depuis plus de 20 ans.

Considérant que de nombreuses familles se trouvent confrontées à un manque d'infrastructures adaptées permettant aux enfants en situation de handicap de jouer, d'interagir et de s'épanouir pleinement dans l'espace public.

Considérant que le jeu constitue un droit fondamental de l'enfant et un vecteur essentiel de développement, de socialisation et de vivre-ensemble.

Considérant que les aires de jeux inclusives sont des espaces de jeu spécialement conçus pour accueillir tous les enfants, indépendamment de leurs capacités physiques ou mentales.

Considérant que ces aires de jeux visent à créer un environnement où chaque enfant peut jouer, interagir et s'épanouir ensemble. Ces aires de jeux intègrent des équipements adaptés qui répondent aux besoins variés des enfants, y compris ceux ayant des handicaps moteurs, sensoriels ou intellectuels.

Attendu que le 14eme compte 17 aires de jeux pour les enfants.

Attendu que la ville de Paris classe les aires de jeux selon leurs niveaux d'inclusivité soit :

- Au niveau 4, l'aire de jeux est exemplaire en matière d'inclusivité.
- Au niveau 3, plus de la moitié des jeux sont inclusifs.
- Au niveau 2, les jeux inclusifs peuvent représenter jusqu'à la moitié des jeux à disposition
- Au niveau 1, l'aire de jeux offre au moins un jeu inclusif.
- Au niveau 0, il n'y a pas encore de jeux inclusifs.

Attendu que le 14eme ne compte que 3 squares de niveau 3 ou 4 c'est-à-dire où les jeux sont accessibles à au moins 50%

Comment garantir que chaque enfant, quel que soit son handicap, puisse jouer librement ? L'accessibilité des aires de jeux est une obligation légale et un levier d'inclusion sociale. C'est aujourd'hui cela doit être une priorité pour nos petits

Quatorziens afin de permettre la mise en œuvre effective des principes de solidarité et de non-discrimination. Au-delà d'une obligation légale, l'accessibilité favorise l'inclusion, le bien-être et l'épanouissement de tous les enfants.

Le groupe « Un nouveau souffle pour le 14eme » propose que le conseil d'arrondissement émette le vœu suivant :

Ø Que la mairie du 14eme fasse évoluer un des squares du 14eme pour disposer d'une aire de jeux 100% accessible, second square de niveau 4 en termes d'accessibilité, comprenant des sanitaires et des tables de pique-nique accessibles,



--	--

CONSEIL DU 14E ARRONDISSEMENT  
Séance du 12 mai 2026

## DÉLIBÉRATION N°14/2026/50 (suite)

Ø Que cette aire intègre, pour la première fois, des structures pédagogiques et ludiques permettant de sensibiliser tous les enfants au handicap (par exemple : découverte du braille) ;

Ø Que la Mairie du 14eme élabore un plan d'amélioration de l'accessibilité des aires de jeux du 14<sup>e</sup>, visant notamment à faire évoluer les 7 aires actuellement de niveau 1 (soit avec un seul jeu accessible) vers le niveau 2 au cours de la mandature,

Ø Que la Mairie associe les écoles avoisinantes via son conseil d'école, les centre de loisirs et les enfants utilisateurs potentiels pour le choix des équipements ludiques,

Ø Que la mairie implique dans ces démarches les associations et les structures d'accueil d'enfants en situation de handicap du quartier,

Ø Que la mairie du 14ème transmette également cet agenda au conseil local du handicap et sollicite son avis,

Ø Que l'ensemble des situations de handicap soient prises en compte dans ces différentes démarches (accessibilité physique, accessibilité visuelle, accessibilité auditive, ....)

Ø Que la mise en place d'aires de jeux plus inclusives, repose sur des principes d'accessibilité universelle (sols adaptés, équipements sensoriels, structures accessibles en fauteuil roulant, signalétique appropriée, etc.), afin de favoriser la mixité, de lutter contre l'isolement et de promouvoir une ville plus juste et accueillante.

DELIBERE

Article unique : après discussion le Vœu V14 2026 09, est rejeté, à la majorité par le conseil d'arrondissement

conseillers présents	31 membres présents
voix exprimées	33 (dont 2 procurations)
Avis Favorable	8 (dont 1 procuration)
Avis Défavorable	25 (dont 1 procuration)
Abstentions	
Ne participent pas au vote	